



## JARDINOT lance une grande opération « JARDIN'OR »

Après la certification « JARDINOT D'OR » qui vise à distinguer les centres de jardins familiaux qui utilisent les règles d'un jardinage au naturel et en particulier celles relatives à la réduction de l'utilisation des pesticides, JARDINOT lance une grande opération appelée JARDIN'OR auprès de tous les lecteurs du magazine « La Vie du Jardin et des Jardiniers » et de tous les jardiniers indépendants cultivant eux-mêmes un jardin privatif ou une parcelle de jardin dans un ensemble collectif.



Elle s'inscrit dans le cadre du plan Ecophyto II :

AXE 4 : ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ABSENCE DE RECOURS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS LES JARDINS, ESPACES VEGETALISES ET INFRASTRUCTURES (JEVI)

Action 17 : Accompagner les évolutions prévues par la loi « Labbé ».

Action 18 : Engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et la diffusion des solutions alternatives.

Elle vise à promouvoir le changement des pratiques de jardinage auprès des adhérents et des partenaires de l'association Jardinot. Les objectifs en sont :

- communiquer, sensibiliser et donner des outils aux jardiniers pour les orienter vers le jardinage sans pesticide chimique.
- valoriser les participants répondant aux critères en reconnaissant leurs bonnes pratiques par une certification.

Elle est pilotée par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (MEEM) et reçoit un concours financier de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB)

Dans le magazine de mai/juin 2017, figurent les éléments pour participer à cette opération :

> La toute nouvelle « charte du jardinage Eco-responsable » de l'Association qui donne les conseils sur les méthodes alternatives de jardinage, éliminant

tout recours aux produits phytosanitaires d'origine chimique.

> La fiche JARDINONS NATURE « Bien guérir avec les produits de biocontrôle » qui décrit ces produits et donne les conseils pour leur utilisation,

> Un questionnaire/quizz de 25 questions,

> Une enveloppe T pour le retour de ce questionnaire.

> Vous pouvez aussi participer en vous rendant sur <http://jardinot.org/obtenez-certification-jardinor/>, la charte, la fiche et le questionnaire sont téléchargeables, le retour du questionnaire est prévu par mail à l'adresse [jardinor@jardinot.fr](mailto:jardinor@jardinot.fr).

Ces questionnaires sont prévus pour obtenir un maximum de **100 points**.

Tout jardinier qui aura obtenu **80 points** sera déclaré « certifié JARDIN'OR ».

Il recevra un panonceau « Jardin certifié JARDIN'OR » qui lui permettra de valoriser sa participation et son engagement de jardinier respectant la nature.

Certains participants seront sollicités pour recevoir la visite d'un comité de suivi, pour un entretien sur leur perception de cette opération, les évolutions des méthodes de jardinage et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au cours de cette évolution.

A l'issue de l'opération, un numéro du magazine « La Vie du Jardin et des Jardiniers » fera la synthèse de ces entretiens et publiera les statistiques sur les résultats.

En partenariat avec :



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement



Contact :  
JARDINOT • Céline Travers  
01 41 66 34 83  
[celine.travers@jardinot.fr](mailto:celine.travers@jardinot.fr)